

Annexe 2.2. Plan d'action pour les départements ayant contractualisé pour la première fois en 2021 et 2022

INDICATIONS POUR LA COMPLÉTUDE DU PLAN D'ACTIONS

- Ne pas modifier la structure du tableau et le transmettre impérativement au format Excel (et non PDF)
- Veiller au respect des sources de financement État / Sécurité sociale prévues objectif par objectif
- Lorsque cela est pertinent, indiquer les autres financements mobilisés hors contractualisation ou par des partenaires à l'appui de l'objectif (par exemple : financements de la CPAM au titre des actions de prévention médico-sociale)
- Remplir le tableau vert qui récapitule les montants totaux
- Les données renseignées dans l'onglet plan d'action permettront de compléter le formulaire en ligne : https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/Plan_action_contractualisation2023

Annexe 3.1 - Plan d'action pour les départements ayant contractualisé pour la première fois en 2021 ou 2022

Nom du département : Bas-Rhin

Mesure	N° de l'objectif	Objectif	Actions	Source de financement Etat	Département	État	Financements 2023			Financements 2024	
							Total pour l'objectif	Autres financements (Précisez la source)	Sources financements complémentaires	Montant	Type action
Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles											
Rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (EPP)	1	Atteindre à horizon 2023 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénatals précoces au niveau national	Action n°1: Atteindre un taux de couverture par la PMI d'au moins 20% des Entretiens Prénatals Précoces (EPP)	FIR	- €	187 000,00 €	187 000,00 €			187 000,00 €	Reconduction à l'identique
Généraliser les bilans de santé en école maternelle	2	Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	Action n°2: Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé	FIR	- €	197 000,00 €	197 000,00 €			197 000,00 €	Reconduction à l'identique
Augmenter le nombre de visites à domiciles et de consultations infantiles	3	Doublez au niveau national le nombre de visites à domicile prénatal et postnatal réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables	Action n°3: Doubler le nombre de visites à domicile (VAD) prénatal et postnatal réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables	FIR	- €	105 000,00 €	105 000,00 €			105 000,00 €	Reconduction à l'identique
	4	Permettre qu'à horizon 2023, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'à deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables	Action n°4: Atteindre 15% d'enfants de 0 à 2 ans bénéficiant de l'intervention à domicile d'une infirmière puéricultrice de PMI, notamment dans les familles vulnérables	FIR	- €	127 000,00 €	127 000,00 €			127 000,00 €	Reconduction à l'identique
	5	Permettre qu'à horizon 2023, au niveau national, au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans	Action n°5: Augmenter le nombre de consultations infantiles pour permettre qu'à horizon 2022, au moins 20% des enfants bénéficient de consultations infantiles	FIR	- €	126 500,00 €	126 500,00 €			126 500,00 €	Reconduction à l'identique
Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures											
Renforcer les CRIP	6	Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	Action n°6: Renforcer le dispositif d'évaluation des informations préoccupantes	304	- €	160 000,00 €	160 000,00 €			160 000 €	Reconduction à l'identique
				304	- €	45 000,00 €	45 000,00 €			- €	Abandon
	19	Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile	Action n°13: Création de postes de travailleur social "Aide à la parentalité"	304	- €	422 500,00 €	422 500,00 €			80 000 €	Reconduction avec aménagements